

AVIS DE CONSULTATION

préalable à la définition du programme d'action sur la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage :

Puits de la Râcle Commune d'Aiserey

Une consultation du public préalable à la définition du programme d'action sur la zone de protection de l'aire d'alimentation du Puits de la Râcle situé sur la commune d'Aiserey aura lieu du 3 octobre 2013 au 25 octobre 2013.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse électronique suivante :
<http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr>

Les observations sont à retourner impérativement avant le 25 octobre 2013 :

- par voie électronique à l'adresse suivante :
ddt-ser@cote-dor.gouv.fr
- ou par courrier à l'adresse suivante :
Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

En indiquant clairement le titre du projet de décision dans l'objet du message ou du courrier.

Au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations du public ainsi que les motifs de la décision seront mis en ligne sur le site internet :

<http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr>